

## ÉDITORIAL

L'augmentation du nombre de personnes obtenant une protection internationale en France - plus de 110 000 en trois ans - implique de mettre en œuvre des moyens suffisants pour assurer leur intégration. Le gouvernement annonce pour le budget 2019 une hausse de 40 % des dépenses en matière d'intégration, passant de 280 à 395 millions d'euros. Ce n'est pas négligeable mais cela reste bien en deçà des moyens nécessaires.

La hausse de ce budget est largement absorbée par le renforcement du volet linguistique et d'accompagnement vers l'emploi. Le 1<sup>er</sup> octobre, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, annonçait pour sa part un appel à projet pour favoriser l'accès au marché au travail des réfugiés doté de 15 millions d'euros. Pour rappel, le député Aurélien Taché chiffrait à 600 millions d'euros le financement de ses 72 recommandations pour une « politique ambitieuse d'intégration des étrangers ».

Ces recommandations devaient enrichir la nouvelle loi Asile - Immigration, mais finalement très peu ont été intégrées dans le texte. Rappelons-nous que toute politique d'urgence est beaucoup plus onéreuse qu'une politique structurelle anticipée et que les dégâts causés par un défaut d'intégration sont autant de menaces pour la cohésion sociale de notre pays.

**Pierre HENRY**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE FRANCE TERRE D'ASILE



## Quelle politique d'intégration en France ?

▲ Sonam et Anne-Marie, un « duo » formé dans le cadre du programme de parrainage « Duos de demain » de France terre d'asile. © France terre d'asile

## SOMMAIRE

- P. 2** Lumière sur la nouvelle stratégie gouvernementale pour l'intégration des réfugiés
- P. 4** La parole à Alain Régnier
- P. 5** Les demandeurs d'asile : grands absents de la politique d'intégration des migrants
- P. 6** Les initiatives locales pour l'intégration des réfugiés, prémices d'une stratégie globale ?
- P. 7** Jeunes majeurs : vers une amélioration du parcours d'autonomisation ?
- P. 8** Actualités juridiques et sociales



▲ L'association La Fabrique Nomade aide des réfugiés artisans à s'intégrer professionnellement. © UNHCR/Benjamin Loyseau

# Lumière sur la **nouvelle stratégie gouvernementale** pour l'intégration des réfugiés

**Rapport parlementaire, projet de loi, nouvelle délégation interministérielle puis stratégie nationale... Retour sur les mesures annoncées par le gouvernement pour l'intégration des réfugiés.**

En 2017, plus de 30 000 personnes ont obtenu une protection internationale en France, le triple par rapport à 2012. Puisque les réfugiés ont vocation à s'établir durablement sur le territoire, le gouvernement reconnaît lui-même qu'il est nécessaire de permettre à ces personnes de « trouver en France les moyens de s'intégrer pleinement »<sup>1</sup>. Toutefois, plusieurs défis se posent : les réfugiés sont souvent non-franco-

phones, parfois peu qualifiés et peuvent présenter des vulnérabilités particulières.

## **L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS, UNE RÉCENTE PRIORITÉ POUR LE GOUVERNEMENT**

En 2015, sous le gouvernement de Manuel Valls, le préfet Kléber Arhoul avait été nommé coordinateur national pour l'accueil des réfugiés

et la Commission des lois du Sénat avait mis en place une mission de suivi et de contrôle du dispositif exceptionnel d'accueil des réfugiés. Le gouvernement d'Édouard Philippe a, quant à lui, annoncé mi-2017 un plan d'action pour sa future politique en matière d'intégration<sup>2</sup>.

Dans ce cadre, le député Aurélien Taché, a rendu un rapport au premier ministre, en février 2018, proposant

72 recommandations, parmi lesquelles un renforcement du Contrat d'intégration républicaine (CIR), et le développement de la reconnaissance des diplômes et des compétences des réfugiés<sup>3</sup>. La loi « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » adoptée le 1<sup>er</sup> août par l'Assemblée nationale n'inclut pourtant que peu de dispositions sur l'intégration des réfugiés<sup>4</sup>. Ainsi, outre l'introduction de



titres de séjours pluriannuels pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire, la loi prévoit un renforcement du CIR, notamment en termes d'orientation professionnelle et de formation linguistique, mais la proposition de démarrer l'apprentissage du français pendant la demande d'asile n'a finalement pas été reprise.

### LES CHAMPS D'ACTION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION

Faisant suite aux annonces de 2017, une délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DiAir) a été créée et Alain Régnier a été nommé afin de concevoir une nouvelle approche de l'intégration en mettant en valeur les initiatives de la société civile<sup>5</sup>. Une Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, développée sur la base d'une concertation avec les acteurs du secteur, a ensuite été présentée en juin 2018<sup>6</sup>.

La stratégie définit sept priorités déclinées en 67 actions et sera mise en œuvre de 2018 à 2021. Outre le renforcement du pilotage national et local de la politique d'intégration avec la mise en place de coordinateur régionaux et un soutien aux études sur l'intégration, la priorité est donnée à la rénovation du CIR et la mise en place d'un accompagnement individuel. La stratégie gouvernementale est ainsi d'augmenter le nombre d'heures de français dans le cadre du CIR en développant des formations linguistiques à visée professionnelle.

L'accès au logement étant une condition essentielle pour une intégration réussie des réfugiés, le gouvernement

avait fixé un objectif national : une mobilisation de 20 000 logements d'ici fin 2018<sup>7</sup>. À cette fin, l'accent est notamment mis sur la conclusion de partenariats avec les bailleurs sociaux et privés; et sur la mobilité des réfugiés en soutenant des projets alliant offres de logements, profils et opportunités d'emploi. Une augmentation du nombre de places en centres provisoires d'hébergement, pour les personnes ayant obtenu une protection internationale, de 2 200 à 7 200 places, d'ici à la fin de l'année 2019 est également prévue.

La stratégie gouvernementale met aussi l'accent sur la nécessité de garantir un accès aux soins, tout en renforçant la détection des vulnérabilités. Le gouvernement souhaite également réduire les délais d'ouverture des droits des réfugiés et favoriser la création de liens entre les réfugiés et la France. Les réfugiés pourront notamment participer à la réserve citoyenne de l'éducation nationale ainsi qu'à des missions de service civique.

Les crédits alloués à la mission « immigration, asile et intégration » ont augmenté de 26 % en 2018 avec 1 380 millions d'euros répartis entre le programme budgétaire 303 « Asile et immigration » et le programme budgétaire 104 « intégration et accès à la nationalité française »<sup>8</sup>. Le budget octroyé au programme 104 a triplé depuis 2015, passant de 95,6 millions d'euros à 282 millions d'euros en 2018, et devrait augmenter de plus 40 % en 2019<sup>9</sup>. Reste à voir si ces moyens seront suffisants pour atteindre les objectifs du gouvernement et permettre de réelles avancées en matière d'inclusion des réfugiés.



▲ © UNHCR/Stefanie J. Steindl

## FOCUS

### L'INTÉGRATION À TRAVERS L'EUROPE : LE PROJET NIEM

Le Projet NIEM<sup>10</sup> (Mécanisme national d'évaluation de l'intégration) est un projet de recherche transnational qui vise à contribuer à l'amélioration du processus d'intégration des réfugiés dans les sociétés européennes. Cofinancé par le Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union européenne, le projet a pour objectif d'effectuer une évaluation biennale des politiques visant l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale dans 15 États membres de l'Union dont la France.

Des rapports nationaux seront publiés d'ici la fin 2018 ainsi qu'une analyse comparée européenne.

- 1 - République française, *Répondre au défi des migrations, respecter les droits, faire respecter les droits*
- 2 - Le Gouvernement, *Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires*, dossier de presse, 12 juillet 2017
- 3 - Aurélien Taché, *72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France*, rapport au Premier ministre, février 2018
- 4 - Loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie
- 5 - Voir « La parole à... Alain Régnier, délégué interministériel à l'accueil et l'intégration des réfugiés », p.4
- 6 - Ministère de l'intérieur, *Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés*, 5 juin 2018
- 7 - Circulaire, *Instruction relative au relogement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale*, 12 décembre 2017
- 8 - Budget général Mission ministérielle Projets annuels de performance pour *Immigration, Asile et Intégration*, 2018
- 9 - Voir les *bleus budgétaires* du projet de loi de finance 2019
- 10 - <http://www.forintegration.eu>

LA PAROLE À...

**ALAIN  
RÉGNIER**

**DÉLÉGUÉ  
INTERMINISTÉRIEL  
CHARGÉ DE L'ACCUEIL  
ET L'INTÉGRATION  
DES RÉFUGIÉS**



© DiAir

**La Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DiAir) a été instituée auprès du ministre de l'Intérieur en janvier 2018, avec pour mission de mettre en œuvre la stratégie nationale d'accueil et d'intégration des réfugiés et le programme de réinstallation.**

**Quelle est votre vision de la DiAir ? Quelles seront ses priorités ?**

La DiAir a pour mission de mettre en œuvre ou de soutenir des projets très concrets, notamment des initiatives des collectivités territoriales et de la société civile, pour améliorer la vie quotidienne des réfugiés, y compris en mettant en réseau des acteurs parfois isolés. Si l'enjeu majeur est l'accès aux droits, la maîtrise du français, un toit, un emploi, il est également fondamental de changer le regard sur les personnes réfugiées. On constate souvent sur le terrain que les plus vives oppositions peuvent se changer en appui chaleureux dès lors que les gens se rencontrent et sortent des représentations.

**Concrètement, quelles sont les actions que vous comptez mener, et celles en cours ?**

Ma première priorité est de soutenir l'engagement citoyen au travers de trois programmes. Le premier, Volontai'R, concerne le déploiement de 1 500 services civiques en faveur des réfugiés dont 500 postes occupés par les réfugiés

eux-mêmes. Le deuxième, Mento'R, est axé sur le tutorat et le parrainage afin de permettre la rencontre des citoyens et des réfugiés. Le troisième, intitulé Fai'R, consiste à octroyer des bourses de 500 à 1 000 € pour des jeunes souhaitant mettre en œuvre des actions en faveur des réfugiés. Ma deuxième priorité est de renforcer les partenariats avec les collectivités territoriales qui sont des acteurs majeurs de l'accueil et l'intégration des réfugiés. Ainsi, je rencontre les grandes métropoles et les villes volontaires afin de mettre au point des contrats territoriaux pour faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes.

**Quel sera le rôle de la DiAir en matière de coordination des acteurs de la politique d'intégration des réfugiés ?**

La DiAir travaille avec l'ensemble des services de l'État concernés et ses opérateurs. Nous travaillons de concert avec le pôle « migrants » de la Dihal<sup>11</sup> qui est chargé du logement des réfugiés et la direction de l'asile du ministère de l'Intérieur. Nous travaillons aussi avec d'autres ministères, par exemple avec le ministère du Travail sur l'appel à projet lancé le 1<sup>er</sup> octobre sur l'intégration professionnelle des réfugiés.

Nous nous appuyons sur tous les réseaux utiles pour mettre en œuvre la stratégie nationale et nous déployons des partenariats avec des acteurs très engagés aussi bien dans le champ de l'accès aux soins et aux problématiques de santé mentale, que de l'éducation, de la culture ou du sport.

11 - Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

**Selon vous, quel rôle la société civile –et notamment les associations– doivent-elles jouer pour l'intégration des réfugiés ?**

La société civile a un rôle essentiel à jouer. De nombreux projets réunissent les citoyens autour de la diversité culturelle apportée par les réfugiés, qui rappelle aussi la richesse des héritages culturels de tous nos concitoyens. Sans espace pour s'engager, les Français prêts à accompagner les réfugiés vers l'intégration seraient démunis et invisibles.

Pour les réfugiés, l'action de la société civile, des universités aux associations, est bien évidemment essentielle. Il est important pour nous aussi d'associer les réfugiés aux politiques publiques que nous envisageons de mettre en œuvre : en novembre, nous allons recueillir leur parole et écouter leurs recommandations.

**En quoi consiste le Lab'R ?**

C'est un toit commun pour l'ensemble des acteurs concernés qui permettra d'offrir des espaces de réflexion, de diffuser les initiatives et les bonnes pratiques mais aussi et surtout de mieux accompagner les réfugiés dans le processus d'intégration. Le Lab'R est composé de trois briques complémentaires : Agi'R, une plateforme numérique offrant une information fiable, des démarches simplifiées, de nouvelles manières pour le citoyen de s'engager ; les Fabriques, qui proposent à un groupe de personnes diverses d'aboutir à un livrable concret sur une question précise et prégnante ; et l'Agora, un événement annuel.



# Les demandeurs d'asile : **grands absents** de la politique d'intégration des migrants

**À contre-courant des recommandations émises par divers acteurs du droit d'asile, dont le HCR, les demandeurs d'asile sont (presque) absents des politiques du gouvernement français en matière d'intégration.**

Selon un rapport du Migration Policy Centre, plus les réfugiés ont accès tôt à l'emploi, aux services et programmes facilitant l'insertion professionnelle et aux cours de langue plus leur intégration est réussie<sup>12</sup>. De plus, selon le HCR, la manière dont sont traités les demandeurs d'asile durant le processus d'évaluation de leur demande a également un impact sur l'intégration future<sup>13</sup>.

D'après les recherches de l'anthropologue Carolina Kobelinsky sur l'impact de l'attente sur le physique des demandeurs d'asile, ces derniers vivent mal « l'immobilisme » imposé pendant l'examen de leur demande, ayant le sentiment d'être « infantilisés ». Elle affirme qu'« à la dégradation physique s'ajoutent parfois des troubles psychologiques liés à l'inactivité<sup>14</sup> ». À l'inverse, l'accès à l'emploi, aux formations linguistiques et professionnelles permettent aux demandeurs de se sentir utiles et moins dépendants<sup>15</sup>.

Reprenant ces constats, le député Aurélien Taché, recommandait dans son rapport sur l'intégration des étrangers, que les demandeurs d'asile aient accès à des cours de langue dès le dépôt de leur demande ainsi qu'au marché du travail après six mois<sup>16</sup>. Le rapport préconise aussi de



▲ Des demandeuses d'asile participent à un atelier de composition florale de l'association Du pain et des roses. © Du pain et des roses

tenir compte des possibilités d'emploi dans la répartition territoriale des hébergements.

Bien que l'exclusion du marché de l'emploi et des programmes d'intégration ait été identifiée comme un des facteurs de difficultés liées à l'intégration<sup>17</sup>, peu d'efforts ont été mis en œuvre par le gouvernement Philippe pour y remédier. La nouvelle loi Asile - Immigration ne contient qu'une seule mesure visant à faciliter l'intégration des demandeurs d'asile : la réduction du délai d'accès au marché du travail de neuf à six mois<sup>18</sup>. Quant à la Stratégie nationale pour l'intégration et l'accueil des réfugiés, publiée le 5 juin, elle prévoit que seuls les demandeurs d'asile dont la demande a une forte chance d'être acceptée (per-

sonnes relocalisées ou arrivées avec un visa au titre de l'asile) puissent bénéficier, dès leur arrivée sur le territoire français, de cours de langue<sup>19</sup>.

Une tendance générale à faciliter l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile se dessine en Europe et la France semble y faire exception. La France, avec le Royaume-Uni, est l'un des pays européens les plus restrictifs dans ce domaine<sup>20</sup>. En Belgique, par exemple, les demandeurs d'asile ont accès au marché de l'emploi quatre mois après le dépôt de leur demande. De plus, les demandeurs ayant obtenu un permis de travail peuvent bénéficier de l'accompagnement et des offres de formation des services régionaux de l'emploi<sup>21</sup>.

Alors que le nombre de personnes protégées augmente d'année en année, et que les procédures d'asile se raccourcissent, se pose la question d'une autonomisation rapide dans la société d'accueil. Les réticences à la mise en place de mesures d'intégration le plus tôt possible sont souvent justifiées par le fait que certains demandeurs d'asile devront rentrer dans leur pays. Pourtant, les apprentissages reçus peuvent aussi contribuer à un retour volontaire, digne et durable.

12 - Migration Policy Centre, *From Refugees to Workers : Mapping Labour-Market Integration Support Measures for Asylum Seekers and Refugees in EU Member States*, 2016, p.15 ; voir aussi : OCDE, *Making Integration Work: Refugees and Others in Need of Protection*, 2016, p.72

13 - UNHCR, *A New Beginning : Refugee Integration in Europe*, 2013.

14 - Kobelinsky Carolina, « Des corps en attente. Le Quotidien des demandeurs d'asile », *Corps*, vol. 10, no. 1, 2012, pp. 183-192

15 - UNHCR, *op. cit.*, p.128 et Kobelinsky Carolina, *op. cit.*, pp. 183-192

16 - Aurélien Taché, *72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers*, 2018.

17 - Migration Policy Centre, *op. cit.*, p.28

18 - Loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, art. 49

19 - DiAir, Dihal, DGEF, *Stratégie nationale pour l'intégration et l'accueil des réfugiés*, 2018, p.19/34

20 - Migration Policy Centre, *op. cit.*, p.15

21 - AIDA, *Country Report : Belgium*, march 2018, p.74-75

# Les initiatives locales pour l'intégration des réfugiés, prémices d'une stratégie globale ?

Alors que le gouvernement cherche à impulser une nouvelle politique d'intégration des réfugiés impliquant l'ensemble du territoire, des initiatives prises par certains départements font déjà leurs preuves en matière d'intégration. Lumière sur le département de l'Eure.



© UNHCR/Bea Kallos

La Stratégie nationale pour l'intégration des réfugiés a souligné la nécessité de mobiliser les acteurs locaux pour assurer une politique d'intégration réussie<sup>22</sup>. Le travail de ces acteurs en matière d'intégration est crucial : il permet de trouver des logements vacants, de mieux cibler les offres d'emploi, d'offrir un accompagnement adapté à l'éducation ou la formation, etc. En effet, les villes représentent un foyer d'innovation car elles associent la société civile au secteur privé et permettent d'adapter les mesures aux besoins locaux<sup>23</sup>. Toutefois comme le dénote l'OCDE, cette coordination est encore peu généralisée et

constitue une des faiblesses des politiques actuelles d'intégration des réfugiés<sup>24</sup>. Certains territoires, comme l'Eure, ont pourtant compris l'intérêt d'une telle démarche.

Ainsi, le Dispositif « Boost' Eure »<sup>25</sup>, lancé fin 2017 et financé par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et le Conseil départemental, a pour objectif de permettre à 15 jeunes réfugiés de moins de 25 ans (qui ne peuvent ni bénéficier du RSA, ni de la garantie jeunes), d'être hébergés et de suivre une formation intensive en français. Les personnes bénéficient aussi d'un accompagnement social et profes-

sionnel et participent à des périodes de mises en situation en milieu professionnel. Deux réfugiés ayant été suivi par le Cada de France terre d'asile d'Évreux ont ainsi pu décrocher des contrats dans des entreprises locales.

Par ailleurs, à l'initiative du préfet de l'Eure, de la Direccte<sup>26</sup>, de Pôle emploi et de la DDCS, plusieurs *Job datings* ont été organisés en 2018 entre réfugiés et employeurs, permettant à plusieurs dizaines de personnes d'obtenir une immersion professionnelle ou d'être embauchés.

Le préfet a aussi mis en place un comité de pilotage départemental d'intégration des réfugiés, en mars 2018. Il regroupe la DDCS, les maires et les acteurs sociaux du département, dont France terre d'asile, autour de groupes de travail sur trois thématiques spécifiques : insertion professionnelle et apprentissage de la langue ; accès au logement ; et accès aux droits et à la santé. L'objectif est d'identifier les problèmes et de trouver les solutions adéquates. Cette initiative permet de faire remonter à l'échelon national les difficultés pratiques rencontrées au niveau local et de faire collaborer tous les acteurs locaux.

Pour une politique locale d'intégration efficace, les facteurs géographiques jouent un rôle déterminant. La ville d'Évreux, capitale du département, dépasse de peu les 50 000 habitants : les réseaux se tissent vite entre les acteurs, y compris ruraux, et il y est plus aisé de trouver des logements. Les problématiques sont différentes dans des territoires comme l'Île-de-France, mais le point commun reste peut-être l'accent mis sur la collaboration entre tous les acteurs concernés, et ce afin de faciliter la mise en place d'initiatives concrètes et de contribuer à une politique globale de l'intégration réussie des réfugiés.

22 - Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, juin 2018

23 - Hooper Kate, Maria Vincenza Desiderio, and Brian Salant, *Improving the Labour Market Integration of Migrants and Refugees: Empowering Cities through Better Use of EU Instruments*, Migration Policy Institute Europe

24 - OCDE, *Agir ensemble pour l'intégration locale des migrants et des réfugiés*, 17 avril 2018

25 - Le nom du dispositif a vocation à changer

26 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi



# Jeunes majeurs : vers une amélioration du **parcours d'autonomisation** ?

**Alors que le parcours vers l'autonomisation des jeunes majeurs, anciennement placés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) est empreint de difficultés, des propositions émergent en vue d'accompagner ces jeunes et de répondre aux besoins spécifiques des mineurs isolés étrangers (MIE).**

Depuis le début de l'année le gouvernement Philippe s'est penché sur la problématique de l'accompagnement vers l'autonomie, à leur majorité, des jeunes placés à l'ASE. En effet, pour beaucoup, la prise en charge et l'accompagnement s'arrêtent brutalement à leurs 18 ans, compliquant leur parcours d'autonomisation et d'insertion. Ne pouvant bénéficier du RSA avant leurs 25 ans, les jeunes sortant de l'ASE – dont les MIE – se retrouvent alors dans une situation de grande précarité et près d'un tiers se retrouvent à la rue, le jour de leurs 18 ans<sup>27</sup>. Cette transition brutale est d'autant plus difficile à aborder pour les MIE qu'ils doivent en même temps régulariser leur séjour. De plus, la langue peut être une barrière supplémentaire pour l'accès aux quelques programmes visant à faciliter l'autonomie des jeunes majeurs, comme la « Garantie jeunes ».

Face à cette situation préoccupante, et saisi par le Premier ministre, Edouard Philippe, le Conseil économique social et environnemental (CESE) a publié un avis le 13 juin 2018. Il fixe un objectif primordial : éviter les ruptures de parcours et de droits. Il propose en ce sens deux scénarios : garantir à tous les jeunes de plus de 18 ans un parcours vers l'autono-

mie assorti d'une garantie de ressources, ou créer un droit spécifique pour les jeunes relevant de l'ASE afin qu'ils puissent bénéficier d'un suivi jusqu'à la fin de leurs études ou leur premier emploi. Le CESE reconnaît aussi les besoins spécifiques des mineurs isolés, notamment en terme d'accompagnement administratif nécessaire à l'obtention d'un titre de séjour. De plus, le CESE préconise, pour les MIE bénéficiant d'un contrat d'apprentissage, que ces derniers n'aient pas à obtenir une autorisation de travail mais seulement à déclarer leur contrat<sup>28</sup>.

Intégrant ces recommandations, la nouvelle loi « Asile - Immigration », prévoit que la demande d'autorisation de travail des MIE en possession d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation soit automatiquement accordée et que ceux ayant déposé une demande d'asile puissent eux aussi continuer leur formation. Une autre proposition de loi « visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie », qui sera discutée à l'automne 2018, prévoit de rendre obligatoire la prise en charge des jeunes relevant de l'ASE jusqu'à leurs 21 ans et de permettre aux départements de la prolonger



© France terre d'asile

jusqu'au 25<sup>e</sup> anniversaire. De plus, elle entend déconnecter la fin de la prise en charge par l'ASE de la date d'anniversaire du jeune afin qu'il puisse terminer son cycle scolaire ou universitaire en cours et permettre un accès prioritaire aux logements sociaux.

Cette proposition de loi ne prévoit en revanche pas de mécanismes d'accompagnement de ces jeunes majeurs dans leurs démarches, notamment en matière de régularisation. Le député Aurélien Taché, dans ses 72 recommandations sur

l'intégration, avait pourtant proposé la mise en place d'un examen systématique des droits au séjour des MIE quelques mois avant leur majorité et l'unification des conditions d'octroi de titres de séjour<sup>29</sup>.

27 - Le Monde, « La protection de l'enfance : un angle mort des politiques de protection de la jeunesse », 13 juin 2018

28 - Conseil économique, social et environnemental, *Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance*, 2018, p.40-41/52-53

29 - Aurélien Taché, *72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers*, 2018, p.74

## NOUVELLE LOI ASILE IMMIGRATION

Après la décision du Conseil constitutionnel du 6 septembre, déclarant conforme à la Constitution la plupart des dispositions de la loi « Asile - Immigration », cette dernière est parue au journal officiel le 11 septembre. Même si la loi ne constitue pas une profonde réforme, elle apporte de nombreuses modifications. La loi met notamment en place un schéma national d'accueil directif fixant la part des demandeurs d'asile accueillis dans chaque région et prévoyant une orientation directive des demandeurs. De plus, la loi prévoit le placement en procédure accélérée lorsque la demande d'asile est faite après 90 jours (et non plus 120 jours) et l'extension de la durée maximale de rétention de 45 à 90 jours. Des avancées sont à noter quant à la création d'une carte pluriannuelle d'une durée maximale de 4 ans et un accès à la carte de résident de plein droit après cette période, pour les bénéficiaires de la protection internationale et les apatrides.

Le projet de loi de finances 2019 prévoit, quant à lui, un budget de 1,58 milliard d'euros (14 % de plus par rapport à 2018), pour la mission « immigration, asile et intégration ». L'augmentation la plus importante concerne l'intégration et l'accès à la nationalité, avec une hausse de 40 % par rapport au budget de 2018.

## PARUTION DU RAPPORT 2017 SUR LES CENTRES ET LOCAUX DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

Le rapport 2017 sur les centres et locaux de rétention administrative, rédigé par les six associations y proposant un accompagnement juridique, dont France terre d'asile, note une augmentation des atteintes aux droits et des placements en rétention. Ainsi en 2017, 46 800 personnes ont été enfermées dans des lieux de rétention administrative en métropole et en outre-mer. La France est le pays européen ayant eu le plus recours à l'enfermement cette année, pourtant cette solution ne permet pas d'éloigner davantage les personnes selon les associations.



## DUBLIN : CHANGEMENT DE JURISPRUDENCE SUR L'INTERRUPTION DU DÉLAI DE TRANSFERT

Selon une décision du Conseil d'État du 24 septembre 2018 (N°420708), l'appel contre une décision du Tribunal administratif dans le cadre du transfert vers un autre État membre d'un demandeur d'asile en vertu du Règlement Dublin n'interrompt pas le délai de six mois dont dispose l'administration pour procéder au transfert. Renversant ainsi sa jurisprudence en la matière (décision du 4 mars 2015, N°388180), la haute juridiction administrative a déclaré que seul le recours devant le Tribunal administratif interrompt le délai de transfert, qui recommence à courir quel que soit le sens de la décision du tribunal.

## LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS POUR L'INTÉGRATION PROFES- SIONNELLE DES RÉFUGIÉS

Pour répondre aux objectifs du Grand plan d'investissement 2018-2022, et plus précisément du Plan d'investissement dans les compétences, un nouvel appel à projets pour l'intégration professionnelle des réfugiés a été lancé par le ministère du Travail le lundi 1<sup>er</sup> octobre. Doté de 15 millions d'euros, cet appel à projets financera la mise en place de parcours d'accompagnement vers et dans l'emploi, d'actions assurant la reconnaissance et le développement des com-

pétences des réfugiés, et des coopérations entre les différents acteurs économiques. Les projets, qui pourront être déposés du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 1<sup>er</sup> octobre 2019, visent les bénéficiaires d'une protection internationale et les personnes en demande d'asile depuis plus de six mois à la recherche d'un emploi.

## RENFORCEMENT DES EXCEPTIONS AU « DÉLIT DE SOLIDARITÉ »

Dans une décision du 6 juillet 2018 (N°2018-717/718 QPC), le Conseil constitutionnel a dû se prononcer sur la conformité à la Constitution des articles L 622-1 et L 622-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), relatifs au « délit de solidarité ». Pour le juge constitutionnel, l'absence d'exemption pénale pour toute aide apportée à la circulation d'un étranger en situation irrégulière, même si elle est assurée dans un but humanitaire, est contraire à la fraternité, que le Conseil reconnaît pour la première fois comme principe à valeur constitutionnelle. Le Conseil constitutionnel précise également que malgré les actes mentionnés à l'article L. 622-4 3°, l'exemption pénale doit pouvoir s'appliquer à toute aide – exceptée l'aide à l'entrée irrégulière – apportée à un étranger dans un but humanitaire. Cette décision a ainsi entraîné une modification de l'article L622-4 par la loi « Asile - Immigration » du 10 septembre 2018.